



Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Thann Guebwiller  
Communauté de Communes de Saint-Amarin

# PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2024

## SOMMAIRE

1.	DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
2.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AVRIL 2024.....	3
3.	COMPTE RENDU DE M. LE MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.....	3-4
4.	DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE FORÊT.....	4-5
5.	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.....	5-6
6.	AUTORISATION DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE.....	6
7.	FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIÈRE POUR LES TOMBES TRIPLES ET QUADRUPLES.....	6
	DIVERS ET COMMUNICATION.....	7-9

# LISTE DE PRESENCE

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Fonction</b>
GRUNENWALD Jean-Marie	Maire
ZAGALA Caroline	1 <sup>ère</sup> Adjointe
SCHERLEN Jean-Luc	2 <sup>ème</sup> Adjoint
WEISS Christiane	3 <sup>ème</sup> Adjointe
HANS Jean-Denis	Conseiller Municipal
HORNY Estelle	Conseillère Municipale
NEFF Catherine	Conseillère Municipale
MANTEZ Nathalie	Conseillère Municipale
WALTER Cyrille	Conseiller Municipal
DIERSTEIN Lucien	Conseiller Municipal
SIFFERLEN Laure	Conseillère Municipale
ARNOLD Olga	Conseillère Municipale

Étaient absents excusés avec pouvoirs de vote :

M. Jean-François NEFF à Mme Christiane WEISS

Étaient absents :

M. Marcel MAYER – M. Frédéric MEYER.

Assistait également à la séance :

Mme Anne Rose NAVILIAT, Secrétaire Générale de Mairie, sur prescription de M. le Maire, en vertu de l'article L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mil vingt-quatre le dix-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des délibérations.

Étaient présents : cf. liste de présence.



## 1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Nathalie MANTEZ, Conseillère Municipale, a été désignée secrétaire de la présente séance.

## 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 avril 2024 n'appelant aucune remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

## 3. COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE CONCERNANT LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation.

Le Conseil prend note des décisions suivantes :

### Décision n° 02-2024 :

Monsieur le Maire décide la signature d'une convention entre la Commune d'Oderen, le Souvenir Français de St-Amarin et l'école d'Oderen, concernant la remise, pour une durée de 3 ans, du drapeau (avec housse, baudrier et gants) de l'association UNC ODEREN à l'école d'Oderen. Le drapeau reste propriété de la commune. L'école s'engage à l'installer dans un lieu solennel et protégé et qu'il soit présent lors des cérémonies organisées devant le monument aux morts les 8 mai et 11 novembre de chaque année.

### Décision n° 03-2024 :

Monsieur le Maire décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour 2024. Le montant de l'adhésion s'élève à 200 €.

## DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Compte rendu de Monsieur le Maire concernant les déclarations d'intention d'aliéner dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal :

	DATE DE RECEPTION	N° D'ENREGISTREMENT	ADRESSE DU BIEN	REFERENCES CADASTRALES		NOM DU VENDEUR	NOM DE L'ACHETEUR	TYPE DE BIEN	SURFACE DU BIEN	MONTANT DE LA VENTE
				SECTION	PARCELLES					
1	28/02/2024	DIA 068 247 24 F0001	1 CHEMIN DES CASCADES	6	286	EHRET CORINNE	MARLE ANATOLE	MAISON	16a 01ca	200 000.00 €
2	08/03/2024	DIA 068 247 24 F0002	KREYMATTEN	09 09	048 049	BIANCHI MARION	DAMPFHOFFER Cynthia	TERRAIN	16a 60ca 08a 99ca	18 900.00 €
3	11/03/2024	DIA 068 247 24 F0003	9 RUE DURRENBACH	1	815	CTS ALTOÉ	M. et Mme NILLY Jean-Marc	MAISON	7a 39ca	120 000.00 €
4	14/03/2024	DIA 068 247 24 F0004	9 COUR DE BAVIERE	1	157	GOTTSHECK CEDRIC DIBY CORINNE	THOMA Corinne	MAISON	01a 00ca	191 000.00 €
5	11/04/2024	DIA 068 247 24 F0005	8 RUE DU TREH	1 1	492 496	SCHMIDT ROGER BLUNTZER HELENE KLARA	HENNINGER-GRUNENWALD Maryline	MAISON	0a 35ca 1a 31ca	190 000.00 €

6	23/04/2024	DIA 068 247 24 F0006	1 RUE DES BRUYERES	13 13 13	75 78 79	REBISCHUNG GUY WIRA ISABELLE	PARISOT SABINE	MAISON	02a07ca 06a93ca 00a69ca	145 000.00 €
7	02/05/2024	DIA 068 247 24 F0007	TSCHAR	8	119	ZELLER THEODOR	ROBISCHUNG JEAN LUC LECOMTE MICHELE	TERRAIN À BATIR	08a 19ca	65 500.00 €
8	06/06/2024	DIA 068 247 24 F0008	RUE BEL AIR	9	52 350	PATRIARCHE FREDERIC	BILGER YANNICK	MAISON	16a 80ca 08a 20ca	100 000.00 €

## CONCESSIONS

Tombe n°	Concessionnaire principal	Renouvellement effectué par	Date d'expiration	Date de paiement	Quittance n°	Montant	BUDGET	Observation
279	COUVET Marie	STEIGER Doris	31/12/2009	04/01/2024	K3306937	120.00 €	2024	
F Col-0011	SOUR Pierre	SOUR Pierre	23/01/2024	23/01/2024	K3306938	160.00 €	2024	Nouvelle concession
164	WILHELM Jacques	WILHELM Lucille	27/04/2020	02/04/2024	K3306941	120.00 €	2024	
67	WEGERICH	GULLY Daniel	21/07/2011	11/03/2024	K3306940	120.00 €	2024	
245	MIDY Annette	MIDY Annette		25/04/2024	K3306942	120.00 €	2024	Acquisition 2024
222	REISS-LABORDE Pierre	REISS-LABORDE Pierre	17/06/2010	23/05/2024	K3306943	120.00 €	2024	

## PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

 Répertoire des dossiers < PC/PCMI - Permis de construire (PC et PCMI confondus) >	du 01/01/2024 au 12/06/2024
---	-----------------------------

RESULTATS DE LA RECHERCHE						
Référence dossier	Dépôt	Décision	Demandeur	Terrain	Surf. créée(m²)	Nb. Log.
PC 068 247 24 F0004	21/05/2024	04/06/2024 4 Octroi	M. NAEGELEN Edgard	2 rue Katzensleg 68830 ODEREN	10	
PC 068 247 24 F0003	08/04/2024	02/05/2024 5 Accord avec prescriptions	Mme BIANCHI Marion	rue Bel Air 68830 ODEREN	196	1
PC 068 247 24 F0002	15/03/2024	22/03/2024 4 Octroi	M. DESFOURS Denis	11 rue du Réservoir 68830 ODEREN	45	
PC 068 247 24 F0001	24/01/2024	24/05/2024 1 Rejet tacite	M. HENRY Pierre	8 rue du Gomm 68830 ODEREN		
					251.00	1.00

4 dossier(s) listé(s)

### 4. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE FORET

M. le Maire explique qu'afin de pouvoir régler les factures concernant la plantation dans la forêt communale, il convient de prendre une décision modificative. Le budget annexe Forêt voté de manière sincère mais prudent est en suréquilibre (plus de recettes que de dépenses), la somme de 54 268,20 € est donc disponible en dépenses d'investissement.

Cette décision modificative permettra d'augmenter les crédits budgétaires à hauteur des recettes.

*Recettes d'investissement : 81 539,20 €*

*Dépense d'investissement : 27 271,00 €*

***Soit en crédits disponibles : 81 539,20 € - 27 271 € = 54 268,20 €***

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget annexe Forêt :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-212 : Agencements et aménagements de terrains	0.00 €	54 268.20 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>54 268.20 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>54 268.20 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>54 268.20 €</b>		<b>0.00 €</b>

## 5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer à la société de Musique Alsatia une subvention complémentaire au titre de l'année 2024 permettant de rémunérer la directrice des harmonies de Fellingring, Urbès et Oderen (coût estimé à 6 000 € pour les 3 harmonies). La répartition de ce coût se fera de la manière suivante (le montant précis restant à être défini) :

- 50 % de la rémunération par rapport au nombre d'habitants de la commune,
- 50 % de la rémunération par rapport au nombre de musiciens issus de l'harmonie de ladite commune.

Cette participation sera versée sous les conditions suivantes :

- demande de subvention à voter chaque année,
- organisation d'un ou deux concerts par an à Oderen,
- participation aux cérémonies du 08 mai et du 11 novembre,
- participation au Bredalamark à Oderen,
- organisation de l'aubade du 1<sup>er</sup> mai à Oderen.

**DECIDE** d'arrêter comme suit, les montants des subventions à attribuer aux associations au titre de l'année 2024 :

N°	TYPE	DÉSIGNATION	SUBVENTIONS 2024
1	assoc	Société de Musique ALSATIA	700 €
2	assoc	Cercle Sainte-Marie	1000 €
3	assoc	Amicale des Sapeurs-Pompiers (1€/habitant, soit 1255 hab. en 2024)	1255 €
4	assoc	Chorale Sainte-Cécile	800 €
5	assoc	Société de Tir d'Oderen	500 €
6	assoc	Éperviers du Treh	500 €
7	assoc	Société d'Arboriculture	500 €
8	assoc	AAPPMA Haute-Thur	300 €
9	assoc	Odr'Anim	800 €
10	assoc	Association PREO (Projets Récré Enfants Oderen)	500 €
11	assoc	Conseil Municipal des Jeunes	500 €
12	assoc	Association des Amis de l'Étang des Gentianes	500 €
13	assoc	Amicale des Donneurs de Sang : (0,295 €/1255 hab.)	370.22 €
14	assoc	Coopérative scolaire École Élémentaire (2023/2024)	800 €
15	assoc	Ass. le Markstein ça vous gagne	250 €

16	assoc	Association Kaffebrantze	500 €
17	organisme	Restos du Cœur	100 €
18	organisme	Club Vosgien	200 €
19	organisme	Conférence St-Vincent de Paul	100 €
20	organisme	GROUPEMENT ACTIONS SOCIALES (90 € x 4 agents)	360 €
21	organisme	DELTA REVIE	290 €
22	Organisme	ANEM pour adhésion 2024	278.36 €
23	Organisme	Association des Amis du Mémorial Alsace-Moselle	100 €
<b>TOTAL</b>			<b>11 203.58 €</b>

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2024.

## **6. RÉFECTION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire expose que le clocher de l'église devra être refait suite à un sinistre survenu en août 2023. Ces travaux consistent au remplacement de la couverture du clocher.

Il présente un devis estimatif des travaux envisagés pour un montant de 67 543,60 € HT, soit 81 052,32 € TTC.

Il précise que ces travaux pourraient être subventionnés par la CEA, la Région Grand Est et la Fondation du Patrimoine, entre autres.

Il propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour cette opération.

**Le Conseil Municipal, entendu, à l'unanimité,**

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées dans le cadre de cette opération, auprès de la CEA, de la Région Grand Est, la Fondation du Patrimoine et autres.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## **7. TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE 2024 POUR LES TOMBES TRIPLES ET QUADRUPLES**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de fixer comme suit, les tarifs des concessions au cimetière à compter du 17 juin 2024 :

Description	Durée	Prix	
Concessions	Tombe triple	15 ans	180 €
	Tombe triple	30 ans	360 €
	Tombe quadruple	15 ans	240 €
	Tombe quadruple	30 ans	480 €

## **8. TRAVAUX ESPACE NOEL DELETTRE, SALLE ALSATIA ET VILLAGE SENIOR : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la CEA a voté en 2022 un fonds communal de 100 000 € par commune, à utiliser avant fin 2025. Ce fonds permet de toucher une subvention de 46 % maximum du montant total des travaux.

Il souhaiterait pouvoir utiliser ce fonds dans le cadre de travaux dans l'Espace Noël Delettre (ravalement de façades), pour la salle Alsatia (mise en place d'un chauffage gaz) et pour le futur village sénior (mise en place du réseau d'eau).

**Le Conseil Municipal, entendu, à l'unanimité,**

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées dans le cadre de ce fonds auprès de la CEA, ainsi que pour compléter ce fonds communal à la Région Grand Est et autres.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## **DIVERS ET COMMUNICATION**

### **1. CONSTRUCTION PATRIMONIALE AU 85 GRAND RUE ODEREN**

M. le Maire informe le Conseil que le service urbanisme de la Communauté de Communes de la Vallée de St-Amarin a reçu une déclaration préalable concernant la construction située au 85 Grand Rue à Oderen.

Cette construction se situe en zone UA du PLUi, date de 1900 et n'est pas pastillée comme patrimoniale.

En l'absence d'identification comme construction patrimoniale dans le PLUi, cette construction ne peut pas bénéficier du programme d'aide à la restauration du patrimoine bâti traditionnel de la Communauté de Communes et de la commune d'Oderen, mais également du nouveau fonds de sauvegarde de la CEA (jusqu'à 40 000€ de subvention).

Le cas échéant, cette construction pourrait tout de même bénéficier de ces programmes d'aide, si la commune d'Oderen, s'engage à demander, lors de la prochaine évolution du document d'urbanisme, son identification comme construction patrimoniale.

M. le Maire propose donc au Conseil que cette habitation sise au 85 Grand'Rue à Oderen soit identifiée comme construction patrimoniale lors de la prochaine évolution du document d'urbanisme.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.**

### **2. ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 30 JUIN ET 07 JUILLET 2024 :**

M. le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir compléter le tableau des permanences au Bureau de vote pour ces deux dimanches d'élection à venir.

### **3. CARTOGRAPHIE DES ALEAS « CHUTE DE BLOCS » SUR LES COMMUNES DE FELLERING, KRUTH, ODEREN ET URBÈS :**

M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu le mardi 11 juin dernier à la mairie de Felling, en présence de la DDT (Bureau des Prévention des Risques) afin de nous présenter les résultats de l'étude destinée à établir une cartographie des aléas « chute de blocs » sur les communes de Felling, Oderen, Kruth et Urbès.

M. le Maire projettera un diaporama concernant les chutes de blocs de pierres lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. La commune est fortement impactée par les chutes de pierres. Certains endroits de la commune se verront même le refus de construire afin d'éviter les accidents. Une carte montrant les zones de la commune sera également présentée lors de la prochaine réunion.

Le Préfet va établir un Plan de Risques Naturels permettant de visualiser les zones à risques.

#### **4. RAPPELS DATES :**

- Fête de la Musique le 21/06/2024 dans la cours de l'école avec la Guinguette
- Kermesse du CMJ le 19/06/2024 à 14H au square du Sutterley
- Fête tricolore le 13/07/2024 dans la cour de l'école avec Odr'Anim
- Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au 08 juillet 2024

#### **5. SQUARE DU SUTTERLEY :**

M. le Maire informe le conseil que la porte sera automatisée pour l'ouverture et la fermeture. Pour l'instant le Maire, les Adjoints et les agents du service technique se chargent d'ouvrir et de fermer le square.

#### **6. RETENUE D'EAU DE M. SIMON AU BERGENBACH :**

M. Jean-Denis HANS, Conseiller Municipal, informe le Conseil que M. SIMON a eu la visite de la police de l'eau suite au dépôt de sa déclaration de travaux concernant l'installation de sa retenue d'eau. Il risque entre 1500 € et 15 000 € d'amende et un an d'emprisonnement. La police de l'eau reviendra en juillet pour vérifier la conformité de cette installation. M. SIMON pense que dossier ne sera pas accepté par le service urbanisme de la Communauté de Communes. M. le Maire précise qu'il n'a pas été informé pour le moment quant à ce refus. Il vérifiera l'état du dossier.

M. le Maire rajoute que dans le cadre de la loi concernant les réserves d'eau, le Sénat avait accepté ces travaux. Il n'y a donc aucune raison pour cette demande soit refusée.

#### **7. FERMETURE DES SENTIERS SUR TERRAINS PRIVÉS :**

M. Lucien DIERSTEIN, Conseiller Municipal, réagit suite au courrier de M. Francis ALLONAS concernant la fermeture des sentiers passant sur des terrains privés, par exemple celui près du Baerenberg.

M. le Maire rappelle qu'une loi a été votée permettant aux propriétaires de fermer l'accès aux sentiers se trouvant sur leurs terrains.

M. Jean-Luc SCHERLEN rajoute qu'un nouveau circuit a été fait avec le Club Vosgien. Ce sentier balisé permet de faire le tour du village sans passer par des terrains privés. Le Baerenberg peut être contourné par ce sentier.

**8. LOGEMENT COMMUNAL VACANT AU 54A GRAND RUE :**

Mme Caroline ZAGALA, Adjoint au Maire, informe le conseil que le logement au-dessus de l'école sera disponible début juillet. Elle demande au Conseil de lui faire part des noms de locataires potentiels.

**8. DEBRIS DE PEINTURE DE L'ENTREPRISE ORTELLI :**

Mme Laure SIFFERLEN, Conseillère Municipale, fait part au Conseil que de nombreux débris de peinture se trouvent autour de l'entreprise ORTELLI dans la zone industrielle près du Wagga. Ces débris sont potentiellement toxiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50



Le Maire :

Jean-Marie GRUNENWALD

La secrétaire de séance  
Nathalie MANTEZ

Les Conseillers Municipaux

